

Alain Maillard
4, chemin des Glycines
1024 Ecublens

Madame la présidente du Conseil communal
c/o administration communale
Chemin de la Colline 5
Case postale 133
1024 Ecublens VD

Ecublens, le 28 janvier 2016

Madame la présidente du Conseil communal, chers collègues,

Je suis au regret de vous informer de ma démission du Conseil communal, avec effet immédiat. Des circonstances imprévues m'amènent à déménager hors d'Ecublens.

J'ai beaucoup apprécié cette expérience et la qualité des échanges dans ce Conseil. Je formule le vœu que ce bon climat persiste au cours de la prochaine législature et vous transmets mes meilleurs vœux.

Cordialement,



Alain Maillard

COPIE

TAVERNEY Jacques
Route du Bugnon 3

Ecublens, le 20 novembre 2015

1432 Belmont-sur-Yverdon

tél. 024/441.44.13

Vu par la Municipalité le :		
Original / Copie transmis le : 4.12.15/BC		
A:		
Bâtiments	24 NOV. 2015	Constructions
Culturel		PolOuest
Social		Urbanisme
Bourse		CH
Ecoles		RH
Travaux		
Pour :		
Référence dossier : 47/10.02.05		

Lettre recommandée

Municipalité d'Ecublens
Chemin de la Colline 5

1024 Ecublens

Démission de la fonction d'Huissier du Conseil communal

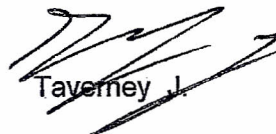
Monsieur le Syndic,
Mesdames les Municipales,
Messieurs les Municipaux,

Voilà vingt ans que j'exerce la fonction d'Huissier du Conseil communal, tout d'abord en tant que remplaçant, puis comme titulaire.

La fin de cette législature communale m'incite, comme on dit, à « laisser la place aux jeunes ».

De ce fait, par la présente, je vous prie de prendre note de ma démission de ma fonction Huissier du Conseil communal pour le 30 juin 2016.

En vous remerciant de la confiance que vous m'avez témoigné tout au long de vos législatures, je vous prie d'agréer, Monsieur le Syndic, Mesdames les Municipales, Messieurs les Municipaux, mes respectueuses salutations.


Taverney J.

Copie à : Madame la Présidente du Conseil communal d'Ecublens

FERNANDEZ Enrique
 Chemin du Stand 13C
 1024 ECUBLENS

Tél. 021 691 81 38

Ecublens, le 5 janvier 2016

Vu par la Municipalité le :		
Original / Copie transmise le :		
A :		
Bâtiments	07 JAN. 2016	Constructions
Culturel		PolOuest
Social		Urbanisme
Bourse		CH
Ecoles		RH
Travaux		
Pour : <i>imp</i>		
Référence dossier : <i>10.02.05</i>		

Lettre recommandée

Municipalité d'Ecublens
 Chemin de la Colline 5
 1024 ECUBLENS

Démission de la fonction d'Huissier suppléant du Conseil Communal

Monsieur le Syndic,
 Mesdames les Municipales,
 Messieurs les Municipaux,

Voilà bientôt la fin de la deuxième législature durant les quelles, j'ai fonctionné en tant que huissier suppléant.

Mes objectifs pour la prochaine législature n'étant pas compatibles avec ma fonction actuelle, Je vous prie, de bien vouloir prendre note de ma démission en tant que Huissier suppléant du Conseil communal, pour le 30 juin 2016.

En vous remerciant de la confiance que vous m'avez témoignée tout au long de ces deux législatures, je vous présente, Monsieur le Syndic, Mesdames les Municipales, Messieurs les Municipaux, mes respectueuses salutations.

Fernandez E.

Copie à : Madame la Présidente du Conseil communal d'Ecublens



Ecublens VD, le 18.02.2016

Type :	<input type="checkbox"/> Postulat	<input type="checkbox"/> Motion	<input type="checkbox"/> Amendement
	<input checked="" type="checkbox"/> Autre (préciser) : Voeu		
<p>Le 4 janvier dernier, les municipalités de Renens, Lausanne et Prilly ont officiellement demandé à l'Office fédéral des transports (OFT) l'abandon du transport de chlore par voie ferroviaire.</p> <p>La principale justification de cette démarche est que ce transport expose les riverains des voies ferrées à un danger important. De plus, il est tout à fait possible de produire les composés chlorés utilisés par les usines du Valais directement sur place, évitant ainsi ces transports dangereux. Ce n'est seulement parce que les coûts de production sur place seraient un peu plus élevés que l'on expose ainsi les populations au danger, alors qu'il serait parfaitement évitable.</p> <p>Les arguments figurent dans le communiqué de presse diffusé par les trois municipalités, ainsi que dans le procès-verbal de la séance du Conseil communal de Renens du 30 avril 2015. Il est donc inutile de les rappeler en détail ici.</p> <p>La commune d'Ecublens est également menacée par ces transports dangereux, notamment dans la région d'Epenex. Il serait donc judicieux que notre commune s'associe à la requête de nos trois voisines (Renens, Lausanne et Prilly).</p> <p>Le groupe des Verts formule donc le voeu que la Municipalité d'Ecublens annonce qu'elle adhère à cette requête et envoie un courrier dans ce sens à l'Office fédéral des transports.</p>			
Nom, prénom : ...CASSE PHILIPPE.....			
Signature :Philippe Casse.....			

**Communiqué de presse des Municipalités de Renens, Lausanne et Prilly
4 janvier 2016**

Les Municipalités de Renens, Lausanne et Prilly demandent l'abandon du transport de chlore par voie ferroviaire

Les Municipalités des Villes de Renens, Lausanne et Prilly adoptent une position commune quant au transport de chlore par voie ferroviaire. Considérant les nombreuses actualités en lien avec ce dossier qui ont marqué l'année 2015 - dont l'accident de Daillens - mais aussi l'augmentation de ce type de convois et la densification des habitations à proximité des zones à risques, les trois Municipalités demandent à l'Office fédéral des transports (OFT) d'entamer une démarche pour interdire à court terme le transport de chlore par le rail.

Le dossier complexe du transport ferroviaire de marchandises dangereuses est revenu à plusieurs reprises sous les feux de l'actualité en 2015. Tout d'abord, la publication au mois de février d'un rapport de l'OFT sur les risques pour la population liés à ce type de convois a rappelé aux communes par lesquelles transitent lesdites marchandises qu'un risque réel existe.

L'accident de Daillens, mais aussi l'incident du transport d'acide chlorhydrique dans un wagon non approprié en direction de Bâle-Campagne ont ensuite été à l'origine de témoignages dans la presse de citoyens inquiets ainsi que d'interventions dans plusieurs organes législatifs (une interpellation concernant ce sujet a notamment été déposée devant le Conseil communal de Renens).

Traversées par des tronçons stratégiques pour l'acheminement ferroviaire de produits chimiques en Suisse, les Villes de Renens, Lausanne et Prilly sont également concernées par le transport de chlore. Le rapport de l'OFT mentionné ci-dessus indique effectivement un agrandissement de la part de leur territoire classé en zone à risque.

Ces trois Villes devront également faire face ces prochaines années à plusieurs grands chantiers complexes le long des voies de chemin de fer, comme ceux de la rénovation de la gare de Renens, de la création d'un Pôle Muséal à Lausanne ou encore la réalisation des plans de quartiers autour du futur centre de glace de Malley. Finalement, on constate une aggravation des risques due tant à l'augmentation des convois de marchandises dangereuses qu'à la densification des habitations à proximité des zones à risques.

Dans ce contexte, les Municipalités de Renens, Lausanne et Prilly ont demandé à l'OFT, dans un courrier commun, l'interdiction à court terme du transport de chlore par le rail ainsi que l'augmentation des mesures de sécurité pour l'ensemble des transports ferroviaires de marchandises dangereuses.

Cette prise de position s'inscrit dans la foulée de différentes initiatives récentes à l'instar de la proposition du Canton de Genève d'interdire le transport massif de chlore ou encore de l'adoption par le Conseil des Etats d'un postulat demandant un rapport sur les risques de ce type d'acheminement. Les trois Municipalités affirment ainsi leur détermination à agir en amont dans ce dossier et dans une optique de protection de leur population.

Renseignements

Mme Marianne Huguenin, Syndique de Renens - 079 424 38 42

M. Daniel Brélaz, Syndic de Lausanne - 021 315 22 00

M. Alain Gillièron, Syndic de Prilly - 079 347 53 12